AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de England H. (alias Edward) Harris

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88 530—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Fay et A. Friedrichs, Ernest T. Florance, avocats
12 juil—12 16 21

Succession de Mme Henrietta Dorm Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 90 536—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Théodore Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Carsten E. Torjusen, Woodville & Woodville, avocats. 12 juil—12 16 21

Succession de Robert Hanley et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 94,059—Division C—Attendu que Joseph Ivan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Robert Hanley et épouse, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Anthony J. Rossi, avocat.
9 juil—9 13 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme William Duncan

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 94,050—Division B—Attendu que Edward P. Kinahan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme William Duncan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier.—Jos F. Walton, avocat.
9 juil—9 13 18

Succession de Ramon Viosca.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 92,576 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par MM Paul Galpin et John Tosso exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Chas J. Theard, avocat.
8 juil—8 12 17

Succession de Timothy Moroney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 88,177 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte supplémentaire et amendé présenté par Dillon Moroney, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. — James J. McLoughlin, avocat.
8 juil—8 12 17

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

JOLI COTTAGE SIMPLE

No 2527 RUE PRIEUR

Deux Terrains pour Bâtir, Contigus

Entre la Promenade Franklin et la Rue Painters.

Vis-à-vis du Marché maintenant en Voie de Construction.

JEUDI, 14 JUILLET 1910, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de John Henry Vahle.

No 36 349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, 14 juillet 1910, 1 midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 8 juin 1910, par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédera de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Prieur, Painters, Promenade Franklin et la rue Nord Johnson, désigné comme lot No six, commençant 89 pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, couvert en ardoises, ayant chemin pour voiture et contenant galerie sur le devant, 3 chambres tapissées, cuisine, etc., dans la cour il y a hangar, écurie, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2527 rue N. Prieur.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même îlet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 89 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters, la même distance de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur une profondeur entre lignes par l'îlet de 110 pieds. Les améliorations ci-dessus consistant d'un hangar contenant une forge etc.

Toutes les propriétés ci-dessus ont été acquises par John Henry Vahle, décédé, de la Suburban Building and Loan Ass'n, par acte pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, le 21 novembre 1906, enregistré en le livre des transferts, 219, folio 385.

Les propriétés ci-dessus seront offertes séparément, et en cas que la somme totale soit suffisante pour payer toutes les dettes et frais et charges l'adjudication sera valide, autrement les propriétés seront offertes et adjugées ensemble.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1910 et les frais de tous certificats doivent être assumés par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr. aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra prendre possession des lieux le jour de la signature de l'acte de vente.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 11 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION
Joli Cottage Simple.
4516 rue St-Claude, entre les rues Kentucky et Mathilda,

Succession de Magdeline Bruning, épouse de Carl F. Kuppler.

No 92,776 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 28 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 21 juin 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée le procédera de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par l'avenue St Claude, les rues Kentucky, Mathilda et Nord Rampart, désigné comme lot No 9 mesurant 31 pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur entre lignes parallèles de 193 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Acquis par Carl F. Kuppler, pendant son mariage avec Marie ena Bruning, par achat de la Suburban Building and Loan Ass'n, par acte pardevant H. L. Loomis Jr. notaire le 5 février 1909, enregistré dans le livre des transfts le 220, folio 689

Les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple, neuf, en bois couvert en ardoise, rue du trottoir, contenant 5 chambres, galerie, citerne, hangar, etc. Double ligne de chaire devant la porte et portant le numéro municipal 4516 avenue St Claude

Conditions — Comptant: l'acquéreur doit assumer le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1910, et de payer pour tous les certificats nécessaires et pour l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, avocat.

Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et devant être sans intérêt.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 25 26 27 28

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Articles de Ménage, Machines, etc.

A l'Encan, MERCREDI, 13 Juillet à 11 heures a. m.

A la Station de la rue Ste-Anne, coin des rues Ste-Anne et Levée, vis-à-vis le Square Jackson.

Vente conformément aux dispositions des lois 194 de 1890 et 167 de 1908, relatives aux transportateurs communs, il sera vendu à l'encan, pour du comptant, la propriété ci-après décrite:

Un "Russell Wind Stacker".
Soixante-six Carbons d'Amides.
Une caisse de Jonets.
Une boîte de Cadres à Tableaux.
Soixante-quatre cases barre "Infusioviale".
Un panier de Chaises.
Trois paquets Mous (torchons).
Une boîte Outils de machiniste.
Un paquet Articles en terre
Un et Article de ménage
Par ordre de la M. L. & T. R. R. & S. S. Co., et L. W. Ry Co.
Conditions—Comptant sans limite.
HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur,
Bureau 722 rue Gravier
2 juil—2 8 10 13 Phone Main 357.

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether a invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 28 juillet 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings bins", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain îlet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet îlet un des chantiers. Cet îlet est d'environ la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain îlet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement, mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contiguës aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "mash sticker", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes connus, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules

Chevaux, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cet immense installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement sont leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Recevour et par enquête du Recevour, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spacieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout ce qui se a le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

Le marché maintenant des chaudières à remettre. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont ainsi comme suit:

Premièrement—Que l'immatriculation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois de charpente à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au recevoir à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires existants par le recevoir et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le recevour au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du recevour, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du recevour, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter sa dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisièmement. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilège et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du recevour, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront cela et à ladit avis aura été lissé à dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a aucune d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucune objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente ici ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfairera et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

CHEVAUX ET MULETS

Les ventes pour les chevaux et mulets sont bonnes, avec demande modérée et élevée.

Chevaux de selle et de voiture..... 100 à 225
Bons chevaux de trait..... 75 à 125
Chevaux communs..... 50 à 75
Mulets de ville..... 150 à 175
Mules heavy..... 200 à 225
Mules pour habitations sucrières..... 150 à 185
Mules de coton..... 50 à 75

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belles Installations de Bureau et de Magasin de Tous Genres.

A l'Encan, au 837 de la rue du Canal.

Vendredi, 15 Juillet, à 11 heures a. m.

Dans l'affaire de la liquidation de la Ford. S. Kaufman Co. No 91,823 Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

Conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge, daté du et signé le 27 juin 1910, à la Nouvelle-Orléans, à moi adressé pour que je vende à l'enchère publique, pour du comptant, la propriété ci-après décrite selon un inventaire.

Un lot de belles vitrines de murs, nattes, lentes caisses, comptoirs, vitrines, miroirs, cabinets, valises (Dressing cases), portiers robes, porte palettes, sièges en cire, pupitres en fer, tables et nombre d'autres beaux articles de magasin et de bureau.

Conditions—Comptant, sans de limite.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur,
Bureau 722 rue Gravier.
Téléphone M. 357
29 juin—29—juil 3 10 15

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Germain—Cour Civile de District, Division E, Paroisse d'Orléans. No 93,605.

BON COTTAGE SIMPLE, 129 RUE SUD WHITE,

A QUELQUES PAS DE LA RUE DU CANAL.

A L'ENCAN, A MIDI. MARDI, 26 JUILLET. A la Bourse, 311 Rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Henry Germain, dossier No 93,605, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, daté et signé du 21 juin 1910, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI, le 26 juillet 1910, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues White, Gesquet, maintenant avenue Cleveland Dupré et Canal, et d'après un arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, lequel devis daté du 15 juillet 1890 est annexé à un acte d'achat dudit lot par le descendant en ceci; ledit lot ou portion de terre commençant à une distance de quatre-vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes de l'enseignure de l'avenue Cleveland en mesurant trente deux pieds de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante et un pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles, et comme il est démontré par ledit devis d'arpentage dressé du lot du lot No quinze de deux pieds sur le côté le plus près de la rue du Canal du lot contigu désigné par le No seize, et trente-deux pieds pris du fond ou la ligne de profondeur du lot numéro dix-neuf, d'après un devis dressé par P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté du 26 mars 1886, annexé pour référence à un acte de vente par H. Larondeau à J. F. Tyrell, passé pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 5 avril 1886.

Conditions comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 les frais de tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Frédéric Zengel, notaire. La vente sujette au bail existant et les loyers échoirs au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente, au droit (sans intérêt), de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.
Zengel, Thomas & Suthon, avocats
25 juin—25 26—juil 3 10 17 24 26

Un lot de belles vitrines de murs, nattes, lentes caisses, comptoirs, vitrines, miroirs, cabinets, valises (Dressing cases), portiers robes, porte palettes, sièges en cire, pupitres en fer, tables et nombre d'autres beaux articles de magasin et de bureau.

Conditions—Comptant, sans de limite.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur,
Bureau 722 rue Gravier.
Téléphone M. 357
29 juin—29—juil 3 10 15

Par Miltenberger & Hincks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re Interdiction de P. F. Auguste Cabiro.

No 76,203—Cour Civile de District—Division A.

Propriété de Choix du Troisième District

No 1329 RUE KERLEREC,

Entre Marais et Villere.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger Jr, Encanteur—LE JUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé le 15 juin 1910, par l'Hon. T. C. W Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'encan la propriété décrite comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Kerlerec, Marais, Villere et Columbus, désigné par la lettre D sur un devis dressé par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 25 février 1887 et annexé pour référence à un certain procès verbal d'une réunion de famille à cause des mineurs Hove, tous ses ordre sur Edgar Grima, notaire en cette ville, le 2m jour de mai 1887, lequel lot de terre mesure trente pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Kerlerec sur cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Marais le côté, le reste de la C. et cent soixante pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du N. E. et trente pieds deux pouces et trois lignes en largeur dans le fond le tout tel que mesurant audit devis.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois à un étage, couvert en ardoise, relevé de la banquette et contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, petit cabinet, office, cuisine, chambre à bain et galeries.

Conditions — Un tiers comptant, le balance en un crédit de un et deux ans, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et portant intérêt à huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garantis par hypothèque spéciale et les de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent de la somme d'argent en espèces prêts. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des dites billets, l'acquéreur devant payer outre cela en sus du prix de l'adjudication les taxes d'État et de ville pour l'année 1910, et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication, et ne doit pas recevoir la jouissance de ladite propriété qu'après le passage de l'acte d'achat; l'acte de vente devant être passé pardevant Jules F. Mennier notaire, aux frais de l'acquéreur.

MILTENBERGER & HINCKS
Encanteurs, 826 rue Baronne.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

JOLI COTTAGE SIMPLE

No 2527 RUE PRIEUR

Deux Terrains pour Bâtir, Contigus

Entre la Promenade Franklin et la Rue Painters.

Vis-à-vis du Marché maintenant en Voie de Construction.

JEUDI, 14 JUILLET 1910, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de John Henry Vahle.

No 36 349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, 14 juillet 1910, 1 midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 8 juin 1910, par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le procédera de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nord Prieur, Painters, Promenade Franklin et la rue Nord Johnson, désigné comme lot No six, commençant 89 pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, couvert en ardoises, ayant chemin pour voiture et contenant galerie sur le devant, 3 chambres tapissées, cuisine, etc., dans la cour il y a hangar, écurie, citerne, etc., et portant le numéro municipal 2527 rue N. Prieur.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même îlet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 89 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters, la même distance de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur une profondeur entre lignes par l'îlet de 110 pieds. Les améliorations ci-dessus consistant d'un hangar contenant une forge etc.

Toutes les propriétés ci-dessus ont été acquises par John Henry Vahle, décédé, de la Suburban Building and Loan Ass'n, par acte pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, le 21 novembre 1906, enregistré en le livre des transferts, 219, folio 385.

Les propriétés ci-dessus seront offertes séparément, et en cas que la somme totale soit suffisante pour payer toutes les dettes et frais et charges l'adjudication sera valide, autrement les propriétés seront offertes et adjugées ensemble.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1910 et les frais de tous certificats doivent être assumés par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr. aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra prendre possession des lieux le jour de la signature de l'acte de vente.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 11 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION
Joli Cottage Simple.
4516 rue St-Claude, entre les rues Kentucky et Mathilda,

Succession de Magdeline Bruning, épouse de Carl F. Kuppler.

No 92,776 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 28 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 21 juin 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée le procédera de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement, mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contiguës aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 8 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 18 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "mash sticker", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes connus, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules

Chevaux, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cet immense installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement sont leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Recevour et par enquête du Recevour, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spacieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout ce qui se a le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

Le marché maintenant des chaudières à remettre. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont ainsi comme suit:

Premièrement—Que l'immatriculation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois de charpente à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au recevoir à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires existants par le recevoir et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le recevour au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du recevour, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espè